



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Coulée Verte - Cheminement du Moulin de Bouzon à la Roussille -
Lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur missionné sur l'enquête publique : Projet d'aménagement des bords de Sèvre ; la municipalité souhaite réaliser les cheminements en bord de Sèvre du Moulin de Bouzon à la Roussille.

Afin de réaliser cette opération et prendre en compte la complexité liée à l'hydraulique de la rivière et à la richesse environnementale du site, il est nécessaire de désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre pour les phases de conception et de suivi partiel de réalisation du projet.

Le montant de cette opération étant estimé entre 450.000 F TTC., et 1.300.000 F H.T., la procédure dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvre et de personnes qualifiées qui aura à rendre son avis sur le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre à partir des critères tels que les références, les moyens, les compétences, les délais, le prix. Le conseil municipal désignera le maître d'oeuvre compétent après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation
- approuver le règlement de consultation
- approuver la liste des membres de la commission à savoir :

* M. le Maire, Président, ou son représentant M. FRAPPIER

* les 5 délégués, membres de la commission d'appels d'offres des marchés publics (M. GAUDUCHON, M. SAMOYAU, M. GENDREAU, M. PILLET, M. VITELLINI) ou leurs suppléants (M. DELAGARDE, LEON, ALAZARD, ROUILLE, GUERET)

* 1/3 des maîtres d'oeuvre compétents (à désigner)

* des personnalités compétentes en la matière (à désigner)

* M. le Directeur Départemental de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant

* M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC